



Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2024-553 03/10/2024
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : la note précise les objectifs de la cellule d'accompagnement juridique et méthodologique des CFA et CFPPA, ses modalités de fonctionnement et de partage de connaissances.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Inspection de l'enseignement agricole EPLEFPA Organisations syndicales

La création d'une cellule d'accompagnement juridique et méthodologique des CFA et CFPPA est un des éléments d'un dispositif d'ensemble mis en place pour une amélioration globale et durable des conditions d'emploi des agents contractuels sur budget (ACB) dans les CFA et CFPPA des EPLEFPA. Pour mémoire, le dispositif d'ensemble vise les objectifs suivants :

- Appliquer partout le droit, à jour ;
- Remédier aux situations locales non réglementaires ;
- Clarifier le droit et les éléments de doctrine nationaux et en accompagner l'application ;
- Dans chaque centre, dès lors que l'activité économique du centre permet de l'envisager, agir pour une amélioration globale des conditions de travail (appréciée au regard d'un équilibre général et en considérant le ratio rémunération / temps de travail).

La présente note confirme l'installation de la cellule d'accompagnement juridique et méthodologique des CFA et CFPPA des EPLEFPA au sein de la DGER. Elle en précise les objectifs, le champs d'intervention et les modalités de fonctionnement (modalités de saisine et modalités de partage de connaissances).

A. Les objectifs de la cellule

La mise en place de la cellule doit permettre de contribuer à sécuriser la chaîne RH des EPLEFPA et à la montée en compétences des équipes administratives et de direction sur le volet RH.

La cellule travaillera particulièrement sur les objectifs suivants :

- Clarifier le droit et les éléments de doctrine nationaux et en accompagner l'application ;
- Faire monter en compétence les équipes de direction ;
- Engager une dynamique constructive du dialogue social dans les EPLEFPA.

Cette cellule s'appuiera en particulier sur la trame nationale pour la mise en place des cadres locaux des conditions d'emploi des ACB des CFA-CFPPA (note de service DGER/SDPFE/2024-393 du 08/07/2024).

B. Le fonctionnement de la cellule

La cellule est composée de 2 agents, chargés de mission sur l'appui juridique et sur l'appui méthodologique RH, placés au sein de la sous-direction POFE de la DGER.

La cellule a, dans un premier temps, vocation à répondre à toute question relative aux conditions de travail des ACB en CFA-CFPPA qu'elle soit de nature juridique ou méthodologique (forme et contenu du contrat de travail, rémunération, procédure disciplinaire, santé et sécurité au travail, RPS, dialogue social ...)

Elle pourra, dans un deuxième temps, répondre à toute autre sollicitation d'ordre juridique ou méthodologique des EPLEFPA.

Pour accompagner les établissements, la cellule peut être saisie par les directeurs d'établissements, les directeurs de centre CFA et/ou CFPPA, les secrétaires généraux et les SRFD/SFD.

Elle sera saisie par mël à l'adresse fonctionnelle suivante :

accompagnement-cfa-cfpc.dger@agriculture.gouv.fr

L'autorité académique (SRFD/SFD) sera systématiquement mise en copie des saisines

provenant des équipes de direction d'EPLEFPA.

La cellule accusera réception de chaque demande, puis y apportera une réponse personnalisée.

La cellule pourra également traiter des saisines sur des situations particulières à la demande de la DGER.

Lorsque la saisine conduit à produire une expertise nouvelle (sur un sujet nouveau ou qui n'avait pas été totalement approfondi), cela donne lieu à la rédaction d'une fiche pratique, ce qui permet à la fois de répondre à la question là où elle s'est posée et de capitaliser au bénéfice de tous les EPLEFPA.

C. Le partage de connaissances

La cellule a pour mission de diffuser et de partager des connaissances pour accompagner les établissements.

a) Une documentation partagée

Pour accompagner au mieux les établissements, des fiches pratiques (soit de méthode soit thématiques) seront mises en ligne sur une page du site Chlorofil avec accès sécurisé.

Ces fiches ont pour objectif d'explicitier la réglementation applicable aux établissements et de mettre à disposition des outils méthodologiques notamment en matière de ressources humaines.

b) Une animation et un appui à la professionnalisation des équipes

Des webinaires sur des thématiques juridiques et RH seront proposés régulièrement pour présenter la production documentaire de la cellule et partager les bonnes pratiques.

Des modules de professionnalisation dans le cadre du programme national de formation seront proposés sur les thèmes RH en lien avec l'évolution réglementaire et/ou la dynamique engagée pour l'amélioration des conditions d'emploi des ACB des CFA et CFPPA.

D. Contacts

Mèl : accompagnement-cfa-cfpc.dger@agriculture.gouv.fr

Téléphone

Cécile HUSSON 01 49 55 43 31

Valérie HEUDIARD 01 49 55 43 94

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER